LES VOIX DES FEMMES ET « LES DROITS DE L'HOMME »

La Campagne internationale pour l'affirmation des droits humains des femmes

Charlotte Bunch,
Claudia Hinojosa
et Niamh Reilly, éd.

À l'aube du XXI[e] siècle, la question des droits humains a pris une dimension sans précédent comme nouveau cadre pour le dialogue international et comme source d'inspiration de divers mouvements sociaux. Dans ce contexte, le mouvement international des femmes a joué un rôle décisif dans la reconfiguration de l'univers des droits humains.

Cette intervention a jeté une nouvelle lumière sur des questions sociales d'une importance primordiale, jadis voilées ou considérées comme naturelles, tels que la violence familiale, les atteintes à l'intégrité corporelle des femmes, ainsi que les crimes de guerre et la persécution politique que les femmes ont vécus dans divers milieux politiques et culturels.

La présente publication recueille les expériences, les témoignages, les stratégies et les débats qui ont animé la Campagne internationale pour l'affirmation des droits humains des femmes. La reconstruction de la trame de cette campagne nous donne aujourd'hui un vigoureux exemple de l'utilisation stratégique réussie des instruments des Nations Unies dans une mobilisation internationale dont le principal objectif a été de réinterpréter et d'élargir le cadre des droits humains à la lumière des expériences et des aspirations des femmes.

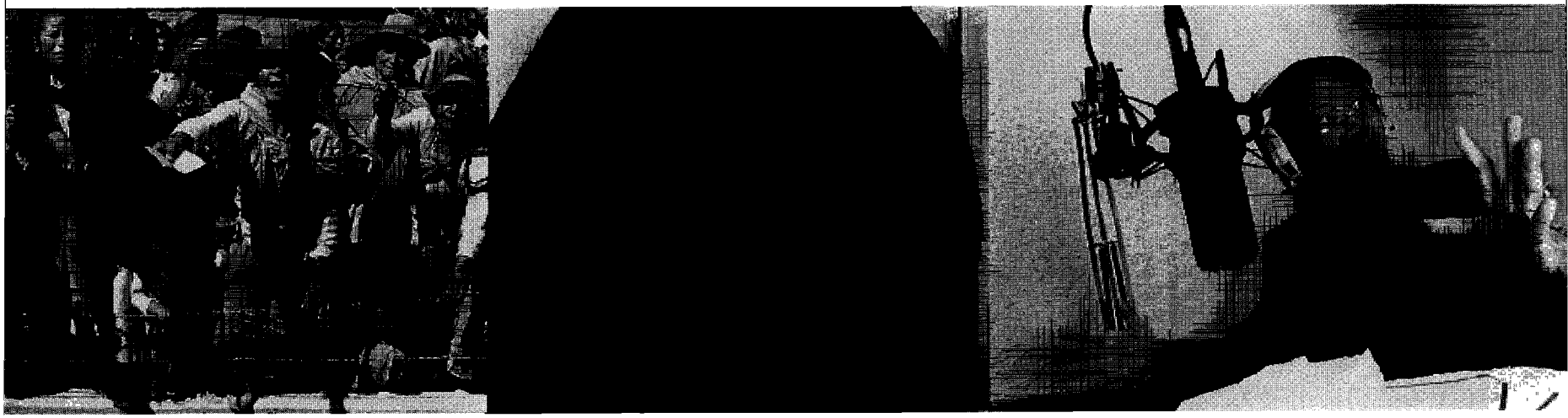

RUTGERS UNIVERSITY
CENTER FOR WOMEN'S GLOBAL LEADERSHIP

LES VOIX DES FEMMES ET « LES DROITS DE L'HOMME »

Charlotte Bunch,
Claudia Hinojosa
et Niamh Reilly, éd.

LES VOIX DES FEMMES ET « LES DROITS DE L'HOMME »

La Campagne internationale pour l'affirmation des droits humains des femmes

THE STATE UNIVERSITY OF NEW JERSEY
RUTGERS
Center for Women's Global Leadership

Couverture : Sandra Barbosa

Photographies de l'ACDI : Cindy Andrew, Cheryl Albuquerque, Stephanie Colvey, Iva Zimova, Fahmida Bhabha et Claire Beaugrand-Champagne

1ère édition : mars 2000

Copyright de chaque article et de chaque récit réservé aux auteurs et aux ayants droit.

Reproduction partielle ou totale par quelque procédé que ce soit, y compris la reprographie ou le traitement assisté par ordinateur, ainsi que la distribution d'exemplaires sous forme de prêt public ou de location, strictement interdites sans autorisation écrite des titulaires du *copyright*, sous peine de sanctions prévues par la loi.

© 2000 pour toutes les éditions en français
Center for Women's Global Leadership
Rutgers, the State University of New Jersey
160 Ryders Lane
New Brunswick, NJ 08901-8555 USA
Tél. : + 1 732 932 8782
Fax : + 1 732 932 1180
e.mail : cwgl@igc.apc.org
Site Web : http://www.cwgl.rutgers.edu

ISBN : 970-92498

Imprimé au Mexique

Table des matières

Remerciements 11

I LES DROITS HUMAINS DES FEMMES : LA CONSTRUCTION D'UNE IDÉÉ

SPIRALE OUVERTE, BOULE DE NEIGE : LE MOUVEMENT FÉMINISTE INTERNATIONAL. (EN GUISE DE PRÉFACE)
par Marie Aimée Hélie Lucas / Femmes sous les lois musulmanes 17

« DROITS DE L'HOMME » OU « DROITS HUMAINS » : QU'Y A-T-IL DANS UN MOT ?
par Agnès Callamard / Amnesty International 23

DE VIENNE À BEIJING : LA ROUTE POUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS HUMAINS DES FEMMES DANS LE MONDE
par Charlotte Bunch, Samantha Frost et Niamh Reilly / Center for Women's Global Leadership 31

II LES VOIX DES FEMMES... DE VIENNE À BEIJING

VIOLATION DES DROITS HUMAINS DES FEMMES DANS LE MILIEU FAMILIAL

La violence familiale au Brésil
MARIA CELSA DA CONCEIÇAO 49
La violence familiale en Irlande
MARY MCGOLDRICK 51
Le contrôle familial de la procréation en Égypte
AIDA SEIF EL DAWLA 56
Le viol incestueux aux États-Unis
GABRIELLE WILDERS 59
Le viol incestueux au Zimbabwe : L'histoire de Revai Khoza
NOMSA HAZEL NCUBE 65
Déclarations des juges 68

VIOLATION DES DROITS HUMAINS DES FEMMES DANS LES SITUATIONS DE CONFLIT

L'esclavage sexuel des femmes coréennes
BOK-DONG KIM 73
L'occupation et la violence familiale en Palestine
RANDA SINIORA 81
Les effets de la guerre et la dispersion forcée sur la vie des femmes somaliennes
M. ASHA SAMAD 84
Les crimes de guerre contre les femmes au Rwanda
FÉLICITÉ UMUTANGUHA LAYIKA 88
Déclarations des juges 92

ATTEINTES À LA SANTÉ ET À L'INTÉGRITÉ CORPORELLE

Atteintes à la santé génésique par le corps médical au Mexique
CARMEN RINCÓN CRUZ 97
L'hystérectomie généralisée des femmes « handicapées » en Inde
RUBINA LAI 99

La mutilation des organes génitaux des femmes africaines
NAHID TOUBIA 103
L'incidence des politiques du Vatican sur la santé génésique des femmes en Pologne
WANDA NOWICKA 109
Déclarations des juges 113

DISCRIMINATION ET EXPLOITATION FINANCIÈRES

Les effets négatifs des programmes d'ajustement structural sur les femmes et les familles tanzaniennes
MAHFOUDHA ALLEY HAMID 119
Les travailleuses immigrantes et le forçail aux États-Unis
CAI FEN LIN 122
Violation des droits humains à l'encontre des travailleuses migrantes : les cas de Susan Paciano et de Teresita Cuizon
GINA M. ALUNAN ET TERESITA CUIZON 125
L'incidence de l'ALENA et des compressions de dépenses relatives aux programmes sociaux sur les femmes au Canada
MICHE HILL 131
La traite des femmes en Europe
LIN LAP-CHEW 134
Déclarations des juges 137

REPRÉSAILLES POLITIQUES

La politique de la religion et les droits humains des femmes au Bangladesh
MEGHNA GUTHAKURTA ET SULTANA KAMAL 143
La persécution des femmes autochtones au Brésil
ELIANE POTIGUARA LIMA DOS SANTOS 149
Les coulisses des salles de garde : la persécution des lesbiennes aux États-Unis
DAPHNE SCHOLINSKI 153
Le martyre des filles algériennes violées par les groupes armés islamiques
ZAZI SADOU 159
Déclarations des juges 164

III LA MISE EN OEUVRE DES DROITS HUMAINS DES FEMMES : LA RÉALISATION D'UNE IDÉE

POUR UN RESSERREMENT DES REPONSABILITÉS AU TITRE DES DROITS HUMAINS DES FEMMES
par Niamh Reilly 169

IV VERS LE FUTUR....

LES VOIES DU FÉMINSME VERS LES DROITS HUMAINS AU XXI[E] SIÈCLE
par Charlotte Bunch 193

V DOCUMENTS DE CAMPAGNE ET RESSOURCES

(texte des pétitions, programmes complets des tribunaux, documents et déclarations des conférences de l'ONU) 203

Remerciements

Cet ouvrage est né du combat et de la vision collective de milliers de femmes à travers le monde. La Campagne internationale pour l'affirmation des droits humains des femmes a été rendue possible grâce à l'engagement et au travail acharné de nombreuses personnes et organisations qui ont collaboré avec le *Center for Women's Global Leadership (Global Center)* et qui sont le moteur et l'inspiration du mouvement international en faveur des droits fondamentaux des femmes.

Cette collection en français regroupe cinq ouvrages sur la Campagne internationale pour l'affirmation des droits humains des femmes de 1992 à 1995 (*Demanding Accountability : The Global Campaign and Vienna Tribunal for Women's Human Rights ; Testimonies of the Global Tribunal on Violations of Women's Human Rights ; The Cairo Hearing on Reproductive Health and Human Rights ; The Copenhagen Hearing on Economic Justice and Women's Human Rights ;* et *Without Reservation : The Beijing Tribunal on Accountability for Women's Human Rights.*)

Bien que les témoignages qu'ils renferment aient été recueillis à l'origine dans plusieurs langues, les livres sur ces tribunaux produits par le *Centre for Women's Global Leadership* (*Global Center*) ont été publiés initialement en anglais. Plusieurs pièces ont en outre été ajoutées spécialement pour cette édition française, permettant par la même occasion de mettre l'information à jour et d'aborder des questions précises sur la culture, la langue et le féminisme dans le contexte de la francophonie.

La décision de publier cet ouvrage en français et un ouvrage similaire en espagnol à été prise suite aux débats sur la langue et le féminisme du *Women's Global Leadership Institute* de 1996, sponsorisé par le *Global Center*. Cet ouvrage s'inscrit dans le cadre d'un projet de traduction féministe lancé par le Centre, après que cet Institut ait manifesté le désir de rendre l'histoire et les idées de la Campagne internationale pour l'affirmation des droits humains des femmes plus accessibles, en français et en espagnol. Il a été alimenté en particulier par l'énergie et la vision de plusieurs employés francophones et hispanophones du Centre, notamment Claudia Hinojosa, Clothilde Twagiramariya, et Neida Jiménez.

Il s'agit pour nous, qui avons coordonné l'édition de cette collection, d'un ouvrage que nous avons longtemps laissé mûrir dans notre esprit et que nous avons décidé de mener à bien en dépit d'un manque souvent démotivant de fonds destinés aux traductions féministes. Nous avons demandé à Niamh Reilly d'en être l'éditrice adjointe ; ses fonctions antérieures de coordonnatrice de la Campagne internationale pour l'affirmation des droits humains des femmes en faisaient la candidate idéale. Niamh Reilly a en effet coordonné les travaux des tribunaux de Vienne et de Beijing et revu et corrigé une bonne partie des témoignages et des déclarations des juges que vous pourrez lire dans cet ouvrage. Nous aimerions également remercier Mallika Dutt, qui a coordonné les travaux du tribunal du Caire et corrigé l'ouvrage qui en est issu, ainsi que Susana Fried, qui a coordonné ceux du tribunal de Copenhague avec Mallika Dutt et révisé l'ouvrage de ce tribunal avec cette dernière et Deevy Holcomb. D'autres membres de l'effectif du *Global Center* ont travaillé avec acharnement à la production des ouvrages originaux, notamment Samantha Frost, Diana Gerace, Neida Jiménez et Linda Posluszny. Jewel Daney, Anissa Hélie et Lucy V. Vidal nous ont également apporté une aide inestimable. Nous remercions, bien entendu, tout le personnel, les stagiaires ainsi que les associées du *Global Center*, qui tout au long des sept dernières années ont assuré le travail quotidien de la Campagne internationale pour l'affirmation des droits humains des femmes.

Mais peut-être devrions-nous d'abord et avant tout remercier les femmes qui ont apporté leurs témoignages aux tribunaux et dont le courage et la perspicacité nous permettent de ne pas perdre de vue notre objectif ultime, à savoir la concrétisation des droits fondamentaux des femmes. Seuls certains de ces témoignages ont pu être inclus dans cette publication. Les programmes complets des tribunaux réunis à Vienne (1993), au Caire (1994), à Copenhague (1995) et à Beijing (1995) figurent à la fin de l'ouvrage et font partie des documents et des ouvrages produits dans le cadre de la Campagne.

Mille fois merci aux nombreuses femmes qui ont travaillé de longues heures à titre de membres des Comités de coordination internationaux chargés de planifier les tribunaux, de soutenir les personnes qui ont témoigné, et de préparer les textes des témoignages dont l'impact continuera de se faire sentir longtemps après la fin des tribunaux. La liste des organismes d'où sont nés les Comités de coordination figure à la fin du programme de chaque tribunal.

Nous sommes également reconnaissants aux juges, aux modératrices ainsi qu'à ceux et celles qui ont prononcé les discours d'ouverture, d'avoir apporté à la Campagne la richesse de leurs connaissances et de leurs compétences ainsi que leur engagement personnel à l'égard des droits humains des femmes.

En ce qui concerne la préparation de la Campagne, nous voulons exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui, en tant que sponsors, ont manifesté leur confiance dans cette cause et exprimé leur engagement profond à l'égard des droits fondamentaux des femmes. Leurs noms figurent à la fin de cet ouvrage. Le *Global Center* exprime également sa gratitude au *Douglass College*, ainsi qu'aux autres unités de l'*Institute for Women's Leadership* de l'Université *Rutgers* pour leur soutien continu à l'égard de notre travail.

C'est avec un immense plaisir que nous témoignons notre gratitude à Marie Aimée Hélie Lucas, fondatrice du Réseau international de solidarité/ Femmes sous les lois musulmanes — l'une des principales organisations collaboratrices de la Campagne internationale — pour avoir donné le coup d'envoi à cette édition en abordant les questions émergentes, les défis et les possibilités d'un « nouvel internationalisme des femmes ».

Nous remercions du fond du coeur Agnès Callamard, d'*Amnesty International*, dont la précieuse collaboration constitue à la fois un bilan et une réflexion sur la transformation du langage des « droits de l'homme » en français à la lumière du mouvement international des femmes en faveur des droits humains. (« Qu'y a-t-il dans un mot ? »).

Le projet de cette compilation en français n'aurait pas vu le jour sans la collaboration enthousiaste et généreuse de Diana Rivington, responsable de la Direction de l'intégration de la femme au développement et égalité des sexes de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui a assumé la traduction de ce livre. L'engagement de l'ACDI à la cause des femmes des pays en développement remonte aux premiers jours de son existence. Avant même que ne débute la Décennie des Nations Unies en 1976 l'Agence canadienne s'assurait que cet engagement se traduise en actions concrètes sur le terrain. Issue de cette expérience, la politique de l'ACDI en

matière d'égalité et de développement s'est aussi enrichie des perspectives apportées par les femmes du Sud et de l'expérience et des recherches des autres praticiens et praticiennes du développement.

La Direction de l'intégration de la femme au développement et égalité des sexes de l'ACDI a financé cette traduction qui a été effectuée par le Bureau de traduction du ministère canadien des Travaux publics et services gouvernementaux. Nous signalons que c'est ce même bureau qui, en collaboration avec l'ACDI, a développé, pour la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing 1995) le Lexique de la femme et du développement affiché sur Internet au : http://translationbureau.gc.ca/downw-e.htm.

Finalement, nous remercions le FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population) pour l'appui décisif qu'il nous a apporté pour mener à bien ce projet.

C'est avec grand plaisir que nous invitons nos lecteurs francophones à prendre part à l'examen des droits humains des femmes présenté sous forme de témoignages et de jugements à la fois intenses et troublants. Cet ouvrage n'est peut-être pas d'une lecture toujours facile, mais nous espérons que les récits de ces femmes vous inciteront à la réflexion et à l'action et qu'ils nous feront prendre conscience des exigences et des droits fondamentaux représentés ici.

Claudia Hinojosa,
coordonnatrice du projet
de traduction féministe

Charlotte Bunch,
directrice générale, *Center*
for Women's Global Leadership

I

LES DROITS HUMAINS DES FEMMES : LA CONSTRUCTION D'UNE IDÉE

Spirale ouverte, boule de neige : le mouvement féministe international

En guise de préface

par Marie Aimée Hélie-Lucas
Femmes sous les lois musulmanes
Réseau international de solidarité

Inspiration

'Inspiration' semble être le maître mot du féminisme de cette fin de siècle ! Savoir ce qui se passe dans le monde, connaître les situations des femmes, avec leurs similarités et leurs différences, mais surtout leurs luttes et leurs stratégies, c'est beaucoup plus que de l'échange d'information ! C'est, pour nous toutes, une constante source d'inspiration pour nos propres luttes, ainsi que la possibilité de nous apporter les unes aux autres un soutien effectif, et, parfois même enfin, d'envisager des actions communes.

Le nouvel internationalisme des femmes

Non que nous ayons le moindre soucis de promouvoir un 'modèle' de lutte, ni une stratégie préférentielle, encore moins une 'ligne' ou des priorités : le grand acquis de ces dernières décennies, dans le féminisme comme dans tous les autres nouveaux mouvements sociaux, c'est la reconnaissance que tout choix de lutte, de priorité, d'objectif et de stratégie ne peut être défini qu'ici et maintenant, mais que ce choix singulier, parce qu'il s'inscrit dans une connaissance et un échange au niveau mondial, cesse d'être perçu comme un obstacle à l'internationalisme.

Cela n'est possible que parce que, par delà toutes les différences de classe, de culture, de race, de croyances et de choix personnels de vie, nous avons aussi et surtout reconnu ce que nous avons en commun. En opposition à toutes les théories de l'enfermement, aux fausses dichotomies (l'Occident contre le Tiers monde, les blanches contre les noires contre les brunes, le féminisme occidental contre le nôtre, etc... comme si chacune de ces catégories était une entité homogène et dépourvue de contradictions !) qui sont promues par l'idéologie dominante et le sens commun pour mieux diviser nos forces, le mouvement des femmes a été capable d'identifier non seulement des terrains communs à toutes les femmes mais aussi quelques stratégies de lutte qui peuvent être partagées par toutes.

Nous avons renoncé pour le féminisme à la ligne unique, au parti unique, — au mariage monogamique en quelque sorte ! —, qui ont dans le passé entravé et finalement détruit d'autres mouvements sociaux. Nous avons rompu avec ce que l'universalisme étroit peut avoir d'éradicateur des particularismes et de négateur des oppressions spécifiques — ou de la spécificité de toute oppression —, pour nous engager dans un processus où l'échange entre différences nourrit un universalisme informé et ouvert, où nos différences ne seront pas niées mais reconnues comme l'indicateur de la nécessaire autonomie des différents groupes à l'intérieur du mouvement des femmes, et prises en compte dans la définition du champ d'action commun, où chaque lutte particulière trouve sa place et nourrit les autres luttes.

De la diversité à la différence et de la différence au relativisme culturel

Nous avons toutefois appris — à nos dépens ô combien ! — à nous méfier de la glorification et de la mythification des différences. Nous ne saurions oublier que la différence a été le cri de guerre et le cheval de bataille des ségrégationnistes aux Etats-Unis, de l'apartheid en Afrique du Sud et de bien d'autres fascistes. C'est aujourd'hui le drapeau de tous les fondamentalismes — religieux, ethniques et culturels — qui envahissent la planète et sévissent actuellement en Algérie, en Afghanistan, en ex-Yougslavie, au Rwanda, pour n'en citer que quelques-uns. Nous avons appris à nos dépens à combattre le relativisme culturel qui, au nom du respect des cultures et de la tolérance de l'autre, accepte toutes les différences, toutes les traditions, de l'enfermement des femmes à leur mutilation. Non, nous ne voulons pas que ce

qui nous opprime soit défendu au nom de l'intérêt supérieur de la nation ou de la communauté, de la religion ou de la culture.

Les femmes en ont assez souvent été les victimes pour refuser les diktats des leaders des communautés qui définissent culture et tradition au seul bénéfice de la domination des mâles. Différences donc, mais non pas ontologiques, différences construites dans l'ici et le maintenant, reconnaissance des particularismes pour autant qu'ils aident la cause des femmes, mais certes pas pour qu'ils servent à leur rogner davantage les ailes.

De Vienne à Beijing

Nous avons souvent su tirer le meilleur parti de notre diversité et de notre complementarité. Ainsi en a-t-il été des 'tribunaux' organisés maintenant dans le monde entier pour dénoncer les violences faites aux femmes. Initialement organisés à New York par le *Center for Women's Global Leadership*, ces tribunaux firent boule de neige dans les mois qui suivirent. Bien entendu, ils ont changé de forme et de focus suivant les continents, les pays, s'adaptant aux priorités locales. Le modèle initial s'est enrichi au fur et à mesure des expériences et de la transmission de ces expériences. C'est finalement ensemble, solidaires et dans une perspective internationaliste, que les femmes ont organisé les tribunaux qui ont marqué les forums des ONG des conférences des Nations Unies à Vienne, Copenhague, au Caire et à Beijing.

De Vienne à Beijing, sous l'influence des divers témoignages et participations à l'organisation de nos tribunaux internationaux, le focus s'est déplacé de la dénonciation des violences — pour les faire reconnaître — à l'organisation de la défense — pour mettre fin à l'impunité dont ont joui de tous temps les auteurs des violences contre les femmes. Le Tribunal de Beijing a clairement indiqué cette nouvelle orientation : les femmes exigent que soient jugés et punis les criminels, que leur responsabilité légale soit établie au regard des lois nationales ou internationales, sur la base du droit humanitaire.

Il est un domaine où les femmes ont pris très au sérieux et immédiatement mis en application cette avancée de Beijing : le domaine des crimes de guerre contre les femmes. Cette lutte s'est initialement nourrie de celle des ex-« femmes de réconfort » dans le sud-est asiatique, pour s'étendre maintenant au Bangladesh, à l'ex-Yougoslavie, à l'Algérie, à Haïti, au Rwanda. Un nouveau réseau vient de se créer pour coordonner toutes ces actions, pour que l'expérience militante et juridique des unes servent aussi aux

autres, pour que leurs avocats communiquent entre eux. Et toutes les forces engagées dans cette bataille s'intéressent de très près à la création d'une Cour criminelle internationale, à laquelle les femmes s'efforcent maintenant d'avoir accès.

Car pour la première fois les femmes ont la chance de pouvoir influer, dès sa conception, sur un des instruments internationaux mis en place par les Nations Unies.

La Longue Marche des francophones

Pourtant les francophones ont longtemps été les parents pauvres de cette internationale féministe, parce qu'elles ont longtemps résisté à l'impérialisme de la langue anglaise, et ont payé leur clairvoyance d'isolement profond. Aujourd'hui nous avons dû reconnaître que les traductions coûtent cher et que le dominant se donne rarement la peine d'apprendre la langue du dominé. Beaucoup d'entre nous ont appris l'anglais pour pouvoir communiquer entre femmes engagées dans les combats similaires, qui ne pouvaient, à cause du barrage de la langue, entrer en relations les unes avec les autres.

Dans les années 80, les féministes nordaméricaines ont commencé à inviter des femmes du Tiers monde à leurs grandes manifestations féministes internationales. Les invitées n'étaient souvent hélas que des femmes de... (de politiciens, de chefs ou de notables), les seules ayant eu accès à l'information, les seules à voyager, peu représentatives des femmes de leurs pays ; certaines d'entre nous étaient enragées de la présence de ce que nous appelions des potiches. On peut voir aujourd'hui que ce n'était que la première étape, peut-être inévitable, d'un long chemin.

Car dans une seconde étape, les invitées furent des professionnelles, sachant parler en public, souvent éduquées dans des universités étrangères. Mais maintenant, les échanges touchent bien d'autres catégories sociales et bien sûr de plus en plus, et bientôt majoritairement, d'actives féministes.

Certes pendant longtemps il a fallu être anglophone pour participer à ces échanges. Puis, à cause des liens tissés entre féministes nord-américaines et latino-américaines, il y a eu des traductions en espagnol. Maintenant, c'est au tour du français...

Les Africaines ont été les pionnières à cet egard, bien avant les francophones européennes. En effet, dès 1975, à la fondation de l'Association des femmes africaines pour la recherche sur le développement (AFARD), premier réseau de femmes au niveau continental, nous avons été confrontées au fait

que pour communiquer entre Africaines, il nous fallait posséder trois langues coloniales : le français, l'anglais et le portugais, et organiser des traductions simultanées. Disons-le avec humour, nous avons bien su nous servir des langues coloniales à notre profit.

Les francophones ont été pendant longtemps coupées des autres féministes. C'est-a-dire, coupées des débats, de la réflexion, des échanges... de l'inspiration. Mais ce temps est fini. L'itinéraire entamé il y a plus de vingt ans trouve son aboutissement dans la présente publication. Il n'est certes pas sans importance que ce soit un centre féministe établi aux États-Unis qui sente et comprenne la nécessité, pour son propre travail, de traduire ses publications en français pour créer des liens avec les francophones.

De l'aide et de la solidarité - Éloge de l'Égoïsme !

Car les autres maîtres mots de notre féminisme aujourd-hui sont solidarité, réciprocité et complémentarité.

La solidarité, faut-il le souligner, est bien différente de l'aide. L'aide est univoque, elle agit sur un Autre — ô combien autre ! — c'est un vecteur orienté de haut en bas. La solidarité est l'active reconnaissance que nous avons partie liée, que ce que les femmes perdent ici affecte potentiellement les acquis des femmes ailleurs ; nous le voyons actuellement en ce qui concerne les droits reproductifs; que ce que les femmes gagnent ici peut et doit servir à faire gagner la même chose ailleurs. La solidarité est, fort justement d'ailleurs, égoïste, en ce sens qu'elle reconnaît qu'il est en dernière analyse de notre intérêt bien compris de soutenir les luttes des autres femmes où qu'elles soient. Nous devrions réhabiliter cet égoïsme, qui nous dispenserait enfin de l'aide et ses méfaits.

Réciprocité et complémentarité

Au contraire, le flot de la solidarité coule dans les deux sens. Mais ce n'est pas non plus un prêté pour un rendu. L'inspiration, l'information et la solidarité entre nous circule bien plus largement qu'à double sens. La solidarité que j'ai reçue de l'une, je la rendrai sans doute à une autre, et sous une autre forme, une autre qui passera le flambeau à d'autres encore que je ne connais pas, pour en faire des choses que je ne peux même pas aujourd'hui imaginer. Dans une spirale ouverte sur l'avenir...

Car nos actions aussi sont diverses, puisque nos priorités, nos stratégies, sont ancrées dans notre vécu, au présent. Ici la priorité sera les droits concernant la reproduction, là ce sera l'éducation populaire ou l'aide légale, tandis qu'ailleurs les femmes essayeront de mettre d'autres femmes au pouvoir ou d'investir le système des Nations Unies. Ici des femmes feront des manifestations de rue, là des discours au parlement, ici elles passeront des examens pour investir le champ de la loi ou de la médecine, là elles iront rencontrer les femmes dans les villages.

Et combien nous avons besoin de toutes ces actions, combien, loin de faire de l'ombre les unes aux autres, elles sont complémentaires ! Combien toutes contribuent, diversement, à l'avancement de la cause des femmes...

C'est dans cette perspective que je souhaite présenter nos efforts pour utiliser les mécanismes officiels dont il est question dans ce volume. Ces stratégies ne pourraient être mises en oeuvre aujourd'hui si le travail des femmes à la base n'existait pas.

SPIRALE OUVERTE, BOULE DE NEIGE...

Cela semble être le modèle de fonctionnement et de croissance du mouvement féministe international.

Merci à celles qui l'ont lancée très fort il y a tant d'années, nos mères et nos grand-mères, et à toutes nos contemporaines qui, chacune à leur façon, continuent à la propulser aujourd'hui et la font sans cesse croître — et... embellir.

« Droits de l'homme » ou « Droits humains » ?

Qu'y-a-t-il dans un mot ? [1]

par Agnès Callamard
Coordinatrice des politiques des recherches
Secrétariat International, Amnesty International

Qu'y-a-t-il dans un mot ? Une histoire, une découverte, une transformation, mais aussi une identité, un combat, une victoire ou une défaite. Un mot peut exprimer la verve d'une personne politique, la créativité de l'artiste, le cri d'alarme de l'activiste. Il y a des mots qui incitent à la violence, d'autres à la paix. Il y a des mots qui expriment le pouvoir d'exclure et d'autres, la volonté d'inclure.

Qu'y-a-t-il dans l'expression « droits de l'homme » ? La révolution de 1789, de longues transformations et tant de luttes, en France et dans le reste du monde, afin que tous les êtres humains puissent se voir reconnaître leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Mais cette formule reflète aussi d'autres histoires : celle, d'abord, des révolutionnaires de 1789 qui refusèrent d'accorder aux femmes les droits qu'ils conféraient aux hommes ; celle, ensuite, de pratiques et de convictions discriminatoires à l'égard des femmes véhiculées par l'intermédiaire de la « noblesse » du masculin jusqu'à nos jours. Dans la formalisation du mot « homme » en tant que catégorie universelle, il y a aussi la négation des changements politiques, sociaux et culturels des sociétés du XX[e] siècle et des engagements pris par les

1. Cet article a été publié sous le titre « Le sexisme à fleur de mots » dans *Le Monde Diplomatique*, Mars 1998. Il résume un document d'Amnesty International publié à l'occasion de la journée internationale des femmes du 8 mars et du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

gouvernements et les Nations Unies à l'égard du principe d'égalité entre les hommes et les femmes.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen : un seul genre, le genre masculin

Adoptée le 26 août 1789, après de longs et âpres débats entre députés à l'Assemblée nationale, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* établit un certain nombre de droits et de principes qui, ultérieurement, ont servi de fondement à la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. À l'époque où elle a été rédigée, la Déclaration ne s'appliquait qu'aux hommes et le mot « homme » ne recouvrait qu'un seul genre.[2] Le choix de ce mot n'était pas « neutre » et ne se voulait pas, non plus, à portée « universelle ». Car l'égalité entre les hommes et les femmes avait fait l'objet d'une discussion à l'Assemblée nationale, mais la majorité des députés avait rejeté ce principe : la femme n'étant pas douée de raison, on ne saurait accorder de droits à une minorité de femmes exceptionnelles.

Et pourtant, les femmes ont activement participé à la Révolution française : elles se sont associées, notamment, à la prise de la Bastille du 14 juillet 1789, elles ont défilé dans les rues de Paris pour exiger du pain, formé une société des femmes révolutionnaires et d'autres clubs de femmes, adhéré à des clubs révolutionnaires, pris la parole dans des lieux publics ainsi que dans des cercles politiques. En 1791, Olympe de Gouges rédigeait la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, une Déclaration des droits de l'homme révisée pour s'appliquer aux femmes. Dans ce texte, elle mettait en cause les prémisses dont découlaient les principes et les droits de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. « La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits », écrivait-elle, avançant par ailleurs que « l'exercice des droits naturels de la femme n'a de borne que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose ; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison ».

Mais malgré leur participation, souvent en première ligne, les Françaises n'ont jamais été officiellement et légalement reconnues comme citoyennes. Olympe de Gouges fut fustigée et traitée d'hystérique, d'irrationnelle et

2. Voir, par exemple, Bonnie Anderson et Judith P. Zinsser, *A History of Their Own*, Harpers & Row, New York, 1988 ; Jan Bauer, *Seul le silence te protègera : les femmes, la liberté d'expression et le langage des droits de l'homme*, Centre international des droits de la personne et du dévelopement démocratique, Montréal, 1996. Voir aussi les nombreuses publications de l'association SOS Sexisme.

de déraisonnable. Elle fut guillotinée le 3 novembre 1793. Un mois auparavant, les Jacobins avaient décrété que tous les clubs et toutes les associations de femmes étaient dorénavant illégaux, et un représentant du Comité de salut public déclarait que les femmes n'étaient pas faites pour avoir des pensées élevées. Deux semaines plus tard, les femmes se voyaient interdire l'accès aux séances de la Commune de Paris. Lors du discours qui allait convaincre la Commune de Paris de voter à l'unanimité l'exclusion des femmes, un orateur révolutionnaire déclara qu'il était contraire à toutes les lois de la nature qu'une femme veuille devenir un homme... Dans le Code Napoléon de 1804, qui consolidait nombre d'acquis révolutionnaires pour les hommes, les femmes ont été frappées d'incapacité légale.

La révolution de 1848 a vu ce phénomène se répéter lorsque le gouvernement révolutionnaire provisoire repoussa l'octroi du droit de vote aux femmes. Au début du mois de juin, avant le renversement, la police ferme le Club des femmes. En juillet, la IIe République décrète que les femmes ne pouvaient ni appartenir à des clubs ni leur prêter assistance. La défaite des gouvernements républicains ne fait que renforcer cette exclusion. Après 1851, la loi interdit aux femmes de prendre part à des activité politiques ou d'assister à des réunions abordant des questions politiques. Les Françaises devront attendre presque un siècle — l'année 1944 — pour obtenir le droit de vote et celui de se présenter à des fonctions politiques éligibles.

L'EMPLOI DU MASCULIN POUR DÉSIGNER LES FEMMES : PARCE QUE PLUS NOBLE ?

Il est évident que l'expression « droits de l'homme » ne se rapportait pas aux femmes de 1789. Se pose alors la question de savoir si, dans son usage actuel, on peut dire de ce terme qu'il se rapporte à des hommes et à des femmes perçus comme des êtres humains égaux.

Dans le langage courant, le terme « homme » est censé recouvrir tous les individus de l'espèce humaine. Toutefois, sa signification est parfois ambiguë. Ainsi, selon le Conseil de l'Europe, « l'utilisation du genre masculin pour désigner les personnes des deux sexes est génératrice, dans le contexte de la société actuelle, d'une incertitude quant aux personnes, hommes ou femmes, concernées ». [3] L'une des raisons de cette ambiguïté est que l'utili-

3. Recommandation No R (90) du Comité des ministres du 21 février 1990 aux États membres sur l'élimination du sexisme dans la langue.

sation exclusive du mot « homme » pour désigner hommes et femmes établit une hiérarchie entre les deux sexes.

Cette hiérarchie remonte au XVII[e] siècle lorsqu'en 1647, le célèbre grammairien Vaugelas déclare que « la forme masculine a prépondérance sur le féminin, parce que plus noble ». [4] Dorénavant, il faut écrire : « Les légumes et les fleurs sont frais » et faire en sorte que l'adjectif s'accorde au masculin, contrairement à l'usage de l'époque qui l'aurait accordé au féminin. En effet, au moyen âge, on pouvait écrire correctement comme Racine au XVII[e] siècle : « Ces trois jours et ces trois nuits entières » — l'adjectif « entières » renvoyant alors à « nuits » autant qu'à « jours ». Au moyen âge encore, on ne se contentait pas de la forme masculine : pour s'adresser aux femmes et aux hommes dans les discours criés sur la place publique, on disait « iceux et icelles » (pour « ceux et celles ») ainsi que « tuit et toutes » (pour « tous et toutes »). On pouvait aussi dire « mairesse » au XIII[e] siècle, « commandante en chef » et « inventeure » au XV[e], « inventrice » au XVI[e], « lieutenante » au XVI[e], « chirurgienne » en 1759, etc.

Le choix du masculin, prôné par Vaugelas, n'était pas un choix « neutre » et il n'était pas proclamé comme tel. Cette règle hiérarchique semble toujours subsister en France ainsi que dans d'autres pays francophones. Ainsi, en 1984, l'Académie française pouvait écrire, sans se rendre compte, apparemment, de l'ironie de son argument :

> Quand on a maladroitement forgé des noms de métier au féminin, parce qu'on s'imaginait qu'ils manquaient, leur faible rendement les a très vite empreints d'une nuance dépréciative : cheffesse, doctoresse, poétesse, etc. On peut s'attendre que d'autres créations non moins artificielles subissent le même sort, et que le résultat aille directement à l'encontre du but visé. [5]

Comme le faisait remarquer Benoîte Groult, [6] cette nuance « dépréciative » ne caractérise pas toutes les professions, mais plutôt celles auxquelles

4. Une évolution semblable a caractérisé la langue anglaise. En 1746, le grammairien anglais John Kirkby énonçait ses « 88 règles de grammaire ». La vingt et unième affirmait que le genre masculin était plus général que le genre féminin. Kirkby faisait ici de l'homme une catégorie universelle.

5. Déclaration faite par l'Académie française en séance du 14 juin 1984, en réponse à l'existence d'une commission de terminologie « chargée d'étudier la féminisation des titres et des fonctions et, de manière générale, le vocabulaire concernant les activités des femmes ». L'adaptation des noms de professions aux réalités sociales et culturelles se produit, bien que lentement.

6. Benoîte Groult, « Cachez ce féminin », *Le Monde*, 11 juin 1991.